

Alpine Canada Alpin

États financiers
au 30 avril 2019

Alpine Canada Alpin

Bilan

au 30 avril 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse affectée (note 3)	-	361 309
Fonds détenus en fiducie (note 4)	64 800	48 738
Placements à court terme (note 6)	2 786	124 355
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 150 562 \$ (2018 – 7 875 \$)	998 210	1 560 962
Charges payées d'avance	66 483	188 924
Inventaire (note 7)	137 628	208 403
	<u>1 269 907</u>	<u>2 492 691</u>
Actif détenu en fiducie	735 155	869 553
Immobilisations corporelles (note 8)	505 481	556 180
	<u>2 510 543</u>	<u>3 918 424</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	97 539	1 417 788
Créditeurs et charges à payer	2 499 179	1 522 151
Charges pour les fonds détenus en fiducie (note 4)	64 800	48 738
Apports reportés (note 10)	1 393 000	53 000
	<u>4 054 518</u>	<u>3 041 677</u>
Charges pour actif détenu en fiducie	735 155	869 553
	<u>4 789 673</u>	<u>3 911 230</u>
Soldes de fonds		
Affectations d'origine externe	-	455 926
Non affectés	(2 279 130)	(448 732)
	<u>(2 279 130)</u>	<u>7 194</u>
	<u>2 510 543</u>	<u>3 918 424</u>

Engagements (note 12)

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé le 30 avril 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Collecte de fonds	921 678	978 600
Commandites et fournisseurs officiels	3 099 580	5 040 325
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	66 202	392 371
Gouvernement du Canada	5 975 988	6 299 966
Subventions provinciales	100 000	273 510
Formation des entraîneurs	503 323	651 057
Initiatives nationales	599 448	673 922
Cotisations des membres	737 175	702 070
Frais d'équipe	634 000	604 800
Autre	250 970	451 893
	<u>12 888 364</u>	<u>16 068 514</u>
Charges		
Événements	621 626	1 004 022
Commandites	841 647	1 352 719
Équipe canadienne de ski alpin	5 279 360	5 499 357
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 604 029	1 716 888
Équipe canadienne de ski cross	2 231 205	1 913 049
Fournisseurs officiels (note 7)	1 149 759	1 481 183
Programmes aux membres	755 056	737 971
Collecte de fonds (note 11)	244 095	332 220
Administration	1 655 537	1 357 058
Communications et marketing	251 373	250 322
Formation des entraîneurs	477 875	504 958
Amortissement des immobilisations corporelles	63 126	67 918
	<u>15 174 688</u>	<u>16 217 665</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 286 324)	(149 151)
Solde de fonds au début de l'exercice	7 194	156 345
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u>(2 279 130)</u>	<u>7 194</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2019

	2019 \$	2018 \$
Encaisse provenant des (utilisée pour)		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 286 324)	(149 151)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	63 126	67 918
	(2 223 198)	(81 233)
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	562 752	310 985
Charges payées d'avance	122 441	27 500
Inventaire	70 775	(104 784)
Créditeurs et charges à payer	977 028	(366 227)
Apports reportés	1 340 000	42 996
	849 798	(170 763)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 427)	(61 776)
Acquisition de placements à court terme	-	(24 277)
Produits de la vente des placements à court terme affectés	121 569	-
Diminution de l'encaisse affectée	361 309	92 210
	470 451	6 157
Variation de la dette bancaire	1 320 249	(164 606)
Dette bancaire au début de l'exercice	(1 417 788)	(1 253 182)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(97 539)	(1 417 788)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

1 Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta et révèle les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation des présents états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds général indique les transactions et les soldes liés aux activités de l'Association. Le Fonds FESC (Fonds de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada) indique les transactions et les soldes liés aux ressources affectées, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à l'égard des activités de formation et de perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et d'autres initiatives connexes, et pour toute réclamation ou perte éventuelle qui pourrait découler de l'acquisition de la FESC. Par conséquent, les fonds restants ont été transférés du Fonds FESC au Fonds général. Après le 30 juin 2018, les ressources affectées peuvent être utilisées à des fins générales.

c) Comptabilisation des revenus

i) Apports et dons

L'Association applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

réception est raisonnablement assurée. Tous les autres apports affectés sont reportés et imputés aux produits du Fonds général au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils se rapportent.

iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

v) Initiatives nationales et formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives nationales et la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans la période à laquelle ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

d) Biens et services reçus à titre de don

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2019, 1 062 347 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (2018 – 1 392 229 \$). Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

e) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse et des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Situation fiscale

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

g) Encaisse et dette bancaire

L'encaisse est constituée de fonds détenus dans des institutions financières. La dette bancaire est le découvert en espèces auprès des institutions financières et les chèques émis à la fin de l'exercice.

h) Encaisse affectée

Restricted cash consists of cash acquired by the Association from the Canadian Ski Coaches Federation, and is restricted for a period of 3 years following June 30, 2015, to further alpine ski coaching education, development and other related alpine ski coaching initiatives, and for any potential claims or losses that may arise from the acquisition. Restricted cash became available for current purposes on June 30, 2018.

L'encaisse affectée est composée de l'encaisse acquise par l'Association auprès de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada et est réservée pour une période de trois ans, à compter du 30 juin 2015, à la formation et au perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et à d'autres initiatives connexes, ainsi qu'à toute réclamation ou perte éventuelle pouvant découler de cette acquisition. L'encaisse affectée est devenue disponible aux fins courantes le 30 juin 2018.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

Actif	Taux	Mode
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de commercialisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

j) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers que l'Association a inscrits au bilan sont les suivants : encaisse (dette bancaire), débiteurs, placements à court terme, fonds détenus en fiducie, actif détenu en fiducie, créditeurs et charges à payer, charges pour les fonds détenus en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie. Ces instruments financiers sont comptabilisés au départ à leur juste valeur et évalués par la suite à leur coût amorti, à l'exception des fonds détenus en fiducie et de l'actif détenu en fiducie qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période visée s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change provenant de ces instruments financiers.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

ii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

3 Acquisition et intégration de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada

Le 25 juin 2015, le conseil d'administration de l'Association a convenu d'acquérir l'actif de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) en échange d'une contrepartie de 1 \$ et de fusionner ses activités à compter du 30 juin 2015. L'Association continue d'être l'organisme qui régit le ski alpin de compétition au Canada en plus d'offrir des services de formation et d'accréditation pour les entraîneurs de ski, auparavant dispensés par la FESC. Cette acquisition a été réalisée dans le but d'élargir la portée du mandat de l'Association afin d'inclure la prestation des services de formation et d'accréditation auprès des entraîneurs de ski.

Conformément à la convention d'acquisition et de cession intervenue entre l'Association et la FESC, le montant de 305 456 \$ que l'Association a acquis de la FESC est affecté, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à la formation et au perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et à d'autres initiatives connexes, ainsi qu'à toute réclamation ou perte éventuelle pouvant découler de cette acquisition. De plus, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, 85 % des produits courants provenant des cotisations des entraîneurs et des stages sont affectés aux fins décrites ci-dessus. Après cette période de trois ans, les restrictions imposées au fonds affecté seront levées et les fonds pourront être utilisés à des fins générales.

Les coûts de fonctionnement et les postes du bilan de la FESC ont été intégrés à ceux de l'Association à compter du 30 juin 2018. Au 30 avril 2019, l'encaisse affectée était de néant \$ (361 309 \$ en 2018).

4 Fonds détenus en fiducie et charges pour les fonds détenus en fiducie

L'Association est l'administrateur des fonds reçus du Conseil canadien du ski pour la promotion de la Journée nationale du ski et des sports de glisse. L'Association est chargée de verser une partie des fonds reçus aux organismes nationaux de sport de glisse (ONS) sélectionnés. Par conséquent, des fonds détenus en fiducie de 64 800 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 avril 2019.

5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. En ce qui concerne les remises gouvernementales, 53 722 \$ (140 335 \$ en 2018) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

6 Placements à court terme et placements à court terme affectés

Les soldes des placements à court terme se composent des éléments suivants :

	2019 \$	2018 \$
Placements à court terme		
Autres placements à court terme	2 786	124 355

7 Inventaire

Le coût des marchandises vendues de 132 443 \$ (174 499 \$ en 2018) figure comme charges au poste des fournisseurs officiels.

8 Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	44 641	43 866	775	1 706
Équipement de compétition Centre national d'entraînement de ski	119 545	110 940	8 605	735
Équipement CdM	126 552	126 552	-	-
Équipement de bureau	226 217	220 380	5 837	9 209
Équipement tests physiques	17 973	17 973	-	-
Véhicules	62 016	60 466	1 550	10 853
Filets de protection	48 187	48 187	-	-
Tours et structures	149 021	58 322	90 699	105 601
Site Web commercialisation	295 000	59 000	236 000	250 750
Équipement de ski	52 660	26 330	26 330	36 862
Immobilisations en cours	36 039	18 870	17 169	24 374
	118 516	-	118 516	116 090
	1 296 367	790 886	505 481	556 180

Les immobilisations en cours au 30 avril 2019 comprennent les coûts liés au projet de développement à long terme de l'athlète (DLTA).

9 Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit d'un montant de 1 100 000 \$ (1 100 000 \$ en 2018) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % (taux préférentiel majoré de 0,5 % en 2018). La marge de crédit était utilisée à la hauteur de 29 695 \$ (1 062 227 \$ en 2018). L'Association a

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

fait augmenter la marge de crédit de 1 100 000 \$ à 1 750 000 \$ du 30 avril au 31 août 2019 afin de contrebalancer les coûts de fonctionnement engagés pendant cette période.

En fin d'exercice, l'Association a déclaré une dette bancaire de 97 539 \$ (1 417 788 \$ en 2018) à son bilan, qui comprend le découvert bancaire et des chèques émis en fin d'exercice.

Les immobilisations détenues par l'Association, comprenant, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la marge de crédit.

10 Apports reportés

Les apports reportés dans le Fonds général proviennent des apports grevés d'affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports d'affectations d'origine externe sont ensuite comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	53 000	1 317 133
Apports au cours de l'exercice	6 831 367	4 159 096
Montants comptabilisés à titre de produits	(5 491 367)	(5 423 229)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 393 000</u>	<u>53 000</u>

11 Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	\$
Montants versés à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	244 500

Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

12 Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les loyers minimums exigibles de 138 000 \$ par année jusqu'en 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de revenus de commandite. À compter du 1^{er} mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. L'Association s'est également engagée à inclure la location d'un entrepôt, d'un bureau, d'un photocopieur et d'un véhicule.

	\$
2020	135 930
2021	132 103
2022	121 736
2023	29 750
2024	29 750

13 Chiffres correspondants de la période précédente

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin d'en rendre la présentation conforme à celle adoptée à la période courante. Les remises gouvernementales indiquées à la note 5 ont été mises à jour de façon à tenir compte du montant de 140 335 \$ lors de l'exercice précédent afin de concorder avec les informations fournies en 2019. Le tableau des apports reportés présenté à la note 10 a été mis à jour au cours de l'exercice précédent pour tenir compte de l'évolution des apports reportés afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2019.

14 Événements postérieurs

Après la fin de l'exercice, l'Association a été nommée à titre de défenderesse dans le cadre d'une demande de recours collectif. Pour le moment, l'Association n'a pas été en mesure de déterminer l'ampleur de cette poursuite et n'a pas retenu les services d'un avocat pour évaluer sa situation.